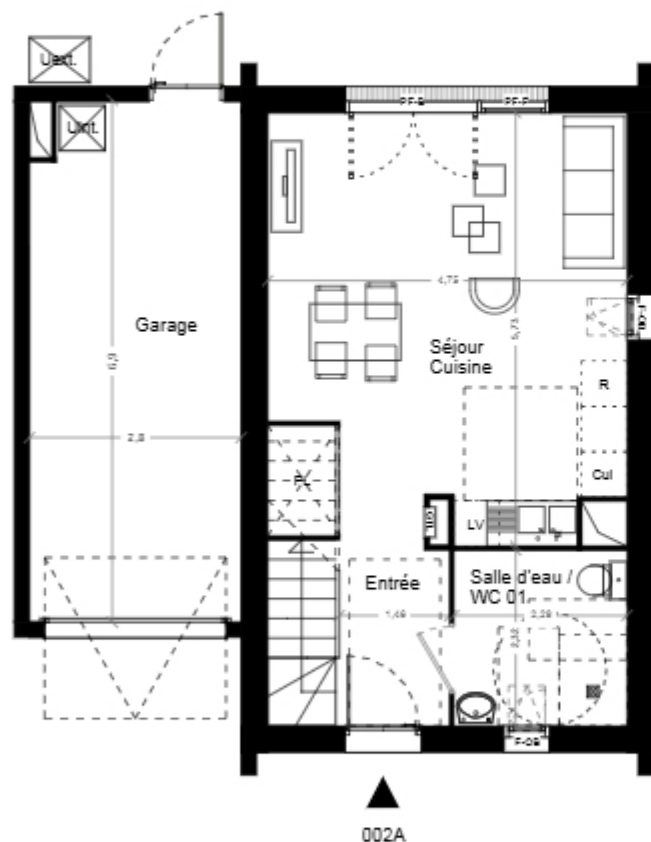




DOMAINE DE FONTANILLE

13 Rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE

QUARTUS

LA VILLE AVEC VUE SUR DEXAM

RDC/R+1	002A	T4	
---------	------	----	--

Surface habitable	
Entrée	3,6
Séjour/cuisine	26,2
Salle d'eau / WC 01	5,2
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Salle d'eau	4,6
Chambre 1	13,1
Chambre 2	12,3
Chambre 3	10,5
Sas	6,0
Total surface habitable	87,0

Surface annexe	
Garage	19,0
Jardin	82,4
Total surface annexe	101,4

LEGENDE

- F : façade
- G : garage
- Fa : fenêtrage
- OS : ossature bois
- OP : ouverture porte-fenêtre
- VR : vitrage
- PI : porte d'entrée
- SC : escalier
- GC : garage
- PL : plancher
- LL : linteau
- CV : cloison
- CU : cuisine
- WC : toilette
- SB : salle de bain
- CH : chambre
- SE : séjour
- CO : couloir
- ST : terrasse
- BT : balcon
- STL : terrasse

garage technique

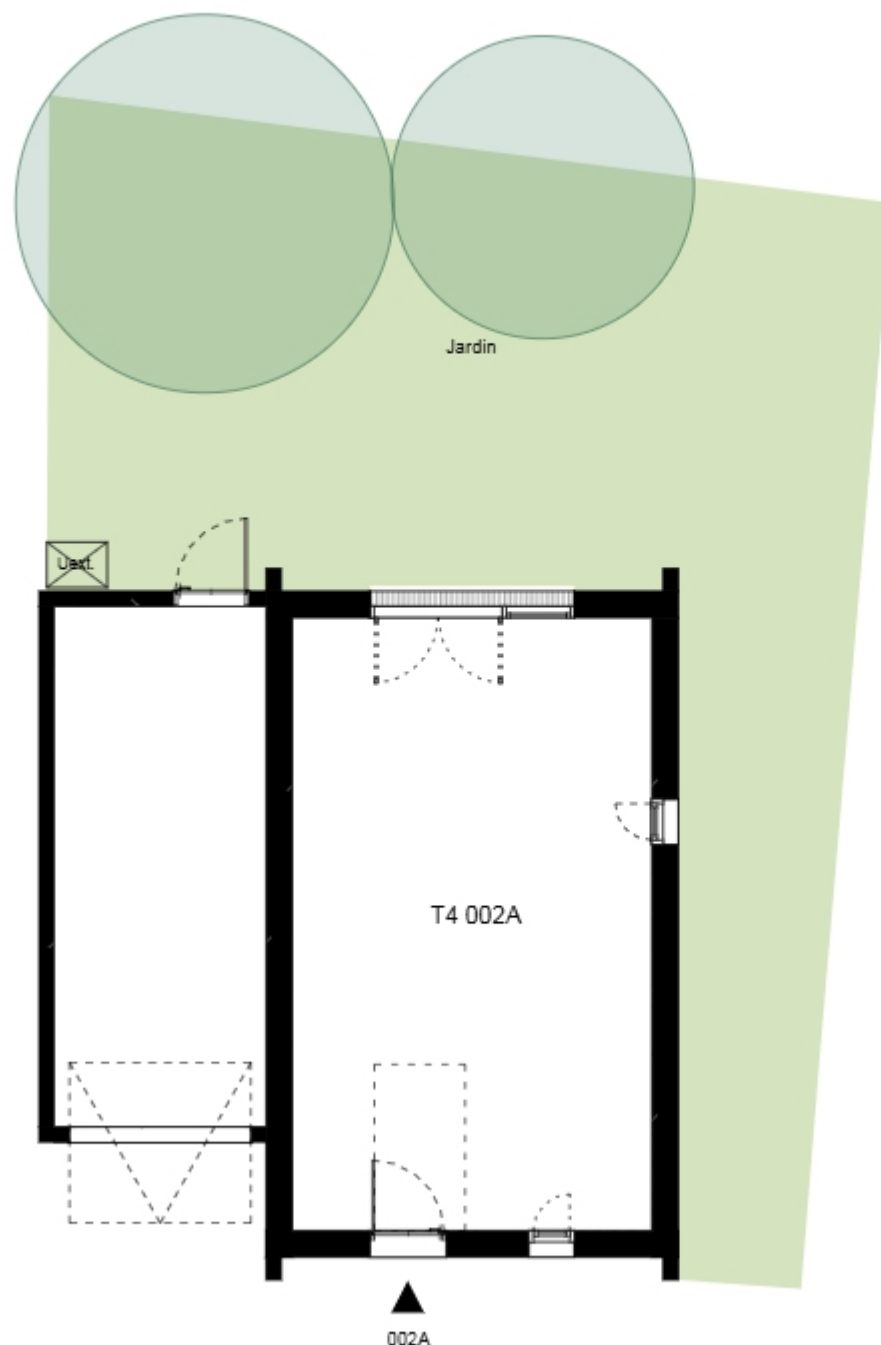
cloison amovible

accessibilité PMR

Note : Des modifications mineures ou des aménagements de détail, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les deux sens consécutifs est considérée comme admissible (tolérance d'excédent). Dans les autres cas, les indications relatives aux CV, LL, PL, etc., sont représentées pour définir l'emplacement des atomes de construction, eau potable, électricité, la fourniture de l'électroménager, et du mobilier n'est pas prévue dans la présentation des plans.

PLAN PMR

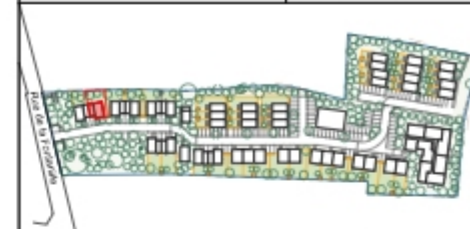
INDICE	DATE	OBJET	DEMANDE TMA
B	14/04/2025	2ème édition	



Plan du rez-de-chaussée

DOMAINE
DE FONTANILLE
13 Rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEXAMIN



RDC 002A T4

Surface habitable	
Entrée	3,6
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	5,2
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Salle d'eau	4,6
Chambre 1	13,1
Chambre 2	12,3
Chambre 3	10,5
Sas	6,0

Total surface habitable 87,0

Surface annexe	
Garage	19,0
Jardin	62,4
Total surface annexe	101,4

LÉGENDE

R	cha
S	san
Ta	ter
OS	os
OC	oc
VR	vr
PV	pv
SC	sc
PL	pl
LL	ll
UV	uv
CU	cu
RE	re
GE	ge
GL	gl
gîte technique	
accès amovible	
accès fixe	



Nota : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les côtes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cuisines, les indications telles que U, V, R, etc... sont représentées pour définir l'emplacement des armoires sous-cousses, des plans, évier, etc... la fumure de l'électroménager, et du mobilier n'est pas prévue dans la prestation due.



Echelle 1/100 m

INDICE B DATE 14/04/2025 OBJET 2ème édition DEMANDE T4A